

validite d'un testament olographe

Par atrazom, le 02/10/2011 à 15:43

un testament olographe etabli par un resident israelien doit-il etre depose chez un notaire ou un avocat israelien ? y a-t-il un service d'enregistrement comme l'ADSN en France ? faut-il le faire en presence de temoins ? merci

Par Domil, le 02/10/2011 à 22:04

ça dépend des lois israeliennes